

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE RIS-ORANGIS

DÉCISION N°2026/069
du mercredi 8 avril 2026

Fixant les modalités de règlement d'une convention pour la mise à disposition de matériel sportif avec la SAS Wiitraining

Le Maire de Ris-Orangis,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n°2026/061 en date du 29 mars 2026 relative à la délégation de compétence au Maire, en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT la convention avec la SAS Wiitraining pour la mise à disposition à titre gracieux, de matériel sportif pour une durée du mercredi 15 avril 2026 au mardi 30 juin 2026.

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : DE SIGNER une convention avec la SAS Wiitraining, située 188 Allée de la Piste, 40230 SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE, pour la mise à disposition et l'installation de matériels soit 6 machines de musculation en accès libre, du mercredi 15 avril 2026 au mardi 30 juin 2026 au 2 avenue Henri Sellier face au City stade à RIS-ORANGIS.

ARTICLE 2 : La présente convention ayant pour objectif la mise à disposition de 6 équipements est consentie à titre gracieux. Le matériel reste la propriété de la SAS Wiitraining.

ARTICLE 3 : La SAS Wiitraining assurera le transport aller et retour ainsi que l'installation et la désinstallation des machines.

2026/

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète de l'Essonne,
- Monsieur le Receveur de Grigny.

Fait à Ris-Orangis, le 8 avril 2026.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : **15 AVR. 2026**

Publié le : **20 AVR. 2026**

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification. Le Tribunal Administratif de Versailles peut aussi être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur www.telerecours.fr

Sonia Benameur,
Maire de Ris-Orangis

